1 dec. 1872

(No. 23.)

# MANDEMENT

DE

## MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVEQUE DE QUÉBEC

EN FAVEUR DE L'HOPITAL DU SACRE CŒUR DE JÉSUS

1 DECEMBRE 1872

## ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siége Apostolique,
Archevêque de Québec.

*Au clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, salut et bénédiction en Notre Seigneur.*

Aujourd'hui, Nos Très Chers Frères, Notre Seigneur Jesus Chris a commencé d'être honoré, en ce diocèse, d'un culte perpétuel dans la Sainte Eucharistie. Ce matin même, nous avons inauguré dans la Cathédrale de Québec, l'exposition perpétuelle du Saint Sacrement sous forme de *Quarante Heures*, laquelle aura lieu successivement et sans interruption dans toutes les églises de ce diocèse. Désormais donc, parmi nous, d'un bout de l'année à l'autre, jour et nuit, l'encens de la prière faite aux pieds de Jésus-Christ réellement et substantiellement présent, montera vers le trône de la grâce et de la bonté divine.

Nous vous avons déjà exhortés, N. T. C. F., à venir témoigner à ce divin Sauveur votre foi, votre reconnaissance, votre charité, et à réparer ainsi, autant qu'il sera en votre pouvoir, les outrages auxquels il s'est exposé pour votre amour.

Nous savons avec quelle joie vous avez accueilli la nouvelle de cette visite que Notre Seigneur va faire chaque année dans toutes les parties de ce vaste diocèse. Nous n'ignorons pas avec quel empressement vous voulez contribuer à rehausser l'éclat des hommages qui lui seront rendus dans le sacrement de son amour.

Mais, N. T. C. F., si Jésus-Christ est dans la Sainte Eucharistie, il est aussi, quoique d'une manière différente, dans la personne des pauvres et surtout de ceux qui souffrent. Pour nous en convaincre, transportons-nous par la pensée à ce grand jour, où le *Fils de l'homme, accompagné de ses anges, viendra avec majesté juger les vivants et les morts. Toutes les nations seront assemblées devant lui ; il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs : et il placera les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche* (Mat.XXV. 31.) Voilà donc, N. T. C. F., l'univers assemblé ; Dieu, les anges, les hommes, les démons eux-mêmes ; aucun être doué d'intelligence ne manque à cette réunion. Dieu veut manifester sa miséricorde, sa gloire, sa puissance et sa justice. Or quelle sera la marque distinctive des élus ? pourquoi les faveurs de sa miséricorde et les récompenses de sa justice seront-elles accordées à ces âmes bienheureuses ? quelle est donc la loi suprême d'après laquelle s'exercera ce jugement divin ? *Alors le roi dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, les bénis de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais sans asile et vous m'avez recueilli ; j'étais nu et vous m'avez vêtu ; j'étais malade et vous m'avez visité ; j'étais en prison et vous êtes venu me voir. Alors les justes lui répondront, disant ; Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, et que nous vous avons donné à manger ; avoir soif et que nous vous avons donné à boire ? Et quand est-ce que nous vous avons vu sans asile et que nous vous avons recueilli, ou sans habits et que nous vous avons vêtu ? Et quand est-ce que nous vous avons vu malade ou en prison et que nous avons été vous voir ? Et le roi répondant, leur dira : En vérité, je vous le dis, autant de fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.*

Qu'est-ce à dire, *O Roi immortel des siècles* (I. Tim. I. 17.) ! N'avez-vous donc de récompense que pour la charité ? Serait-il donc vrai que, non content de vous être incarné une fois afin de pouvoir mourir pour nous, vous vous cachez encore tous les jours sous les haillons de la mendicité, sous les souffrances de la misère, sous toutes les douleurs de la pauvre humanité ? Et vous ne dédaignez pas de partager le cachot de celui que la justice humaine a renfermé pour ses crimes ? le captif souffre dans sa prison et, à ce titre, il est cher à votre cœur paternel et vous tenez pour faite à vous-même la visite qui

vient porter un rayon de joie dans le cœur du pauvre prisonnier ! O bonté et miséricorde de notre Dieu !

D'un autre côté, quelle sera la terrible sentence qui condamnera à un supplice éternel, ceux dont le cœur n'aura pas eu *d'intelligence sur l'indigent et le pauvre* (Ps. XL. 1.) ? *Alors il dira aussi à ceux qui seront à sa gauche : Allez loin de moi, maudits, au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. Car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire : j'étais sans asile et vous ne m'avez pas recueilli : j'étais nu et vous ne m'avez pas vêtu : j'étais malade et en prison et vous ne m'avez pas visité..... En vérité, en vérité, je vous le dis, autant de fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces petits, vous ne l'avez pas fait non plus à moi-même* (S. Mat. XXV. 41.).

Que conclure de cette double sentence qui récompense éternellement les uns et qui condamne les autres à un supplice éternel ? C'est que les œuvres de miséricorde exercées en faveur de ceux qui souffrent, sont, aux yeux du Souverain Juge, une protection assurée contre les rigueurs de sa justice, car il tient pour fait à lui-même tout acte qui tend à soulager l'infortune. Aussi lisons-nous dans l'Ancien Testament que *donner aux pauvres, c'est prêter à Dieu qui rendra certainement* (Prov. XIX. 17.) ; *faire l'aumône et exercer la justice, c'est offrir à Dieu le plus agréable des sacrifices* (Prov. XXI. 3.) ; *opprimer le pauvre, c'est faire injure à Dieu ; mais avoir pitié du pauvre, c'est honorer le Créateur* (Prov. XIV. 31.).

Que dirons-nous des effets merveilleux de l'aumône en faveur de celui qui la fait ? *Elle délivre du péché et de la mort ; elle ne laissera pas tomber l'âme dans les ténèbres ; elle est le sujet d'une grande confiance devant le Dieu Suprême* (Tobie IV. 11.). *La prière accompagnée du jeûne et de l'aumône, vaut mieux que tous les trésors..... elle fait trouver la miséricorde et la vie éternelle* (Tobie XII. 9.).

Quand le prophète Daniel eut annoncé au roi Nabuchodonosor la sentence portée contre lui, quel moyen lui suggéra-t-il pour la faire révoquer : *O grand roi*, dit-il, *accueillez favorablement mon conseil ; rachetez vos péchés par des aumônes, et vos iniquités par des actes de miséricorde : c'est à ce prix que vous obtiendrez le pardon* (Daniel IV. 24.).

Comme vous le voyez, N. T. C. F., il n'est rien qui puisse vous rendre plus agréables à Notre Seigneur, lorsque vous viendrez l'adorer durant les quarante heures, que le mérite de la charité envers les membres souffrants de ce divin Sauveur.

Mais quelque louable et utile que puisse être la charité exercée en particulier, elle ne saurait avoir, pour le soulagement des malheureux, la même efficacité que celle qui se déploie dans nos hopitaux dirigés par des âmes d'élite que la voix de Dieu a appelées à la perfection de la charité. La même quantité d'aumônes ainsi employée soulagera beaucoup plus de misères que si elle se distribuait au hasard.

Voilà la pensée qui nous engage à recourir aujourd'hui à votre charité, N. T. C. F. Vous aimez Jésus-Christ ; il vous demande par notre bouche un asile dans sa détresse : lui refuserez-vous une obole pour aider à l'érection du toit, où il viendra habiter dans la personne des pauvres ?

Nous vous recommandons de prendre part à une loterie diocésaine en faveur d'un nouvel hôpital qui portera le nom du *Sacré Cœur de Jésus, Sauveur des hommes !* Dans bien des paroisses, on aime avoir un autel érigé au Sacré Cœur : la dévotion au Sacré Cœur est chère à beaucoup d'entre vous ; voici un sanctuaire à élever en l'honneur et pour le soulagement de ce Cœur Divin *qui a tant aimé les hommes.* A l'exemple de ce Cœur brûlant d'amour pour nous et toujours disposé à nous acueillir, les portes de cet hopital seront ouvertes à toutes les infortunes. Le plan en a été fait sur de très vastes proportions pour suffire à toutes les misères ; mais hélas ! les ressources manquent et le petit commencement que l'on peut voir sur les bords de la Rivière S. Charles, dans le faubourg de S. Sauveur, se trouve menacé de rester dans son état d'imperfection, si la charité publique ne vient en aide. L'aile qui est maintenant finie au dehors et couverte, a quatre-vingt six pieds de front, soixante de large sur cinq étages. Jusqu'à cet automne, les dons généreux de personnes charitables ont suffi pour payer les travaux ; mais maintenant il faut emprunter pour terminer l'intérieur et pour payer ces emprunts on ne peut compter que sur la charité publique.

Nous venons solliciter votre aide, N. T. C. F., au nom du Sacré Cœur de Jésus. Quelques billets pris dans cette loterie dio[illegible]ine ne

vous appauvriront pas ; au contraire, ils attireront la bénédiction de Dieu sur vous, sur vos familles, sur vos travaux et sur vos entreprises. Ils vous obtiendront grâce et miséricorde devant le Seigneur ; ils contribueront à l'expiation de vos péchés : ils vous mériteront un degré de gloire et de bonheur pendant toute l'éternité ! Vous aurez part à tous les actes de charité qui y seront exercés ; une messe y sera dite à perpétuité chaque mois pour les bienfaiteurs vivants et trépassés ; les bénédictions des pauvres vous accompagneront durant la vie, à la mort et jusque devant le tribunal redoutable du juge suprême. Nous vous dirons avec le saint homme Tobie : *Soyez miséricordieux selon vos ressources. Si vous avez beaucoup de richesses, donnez beaucoup : si vous avez peu, donnez peu, mais toujours de bon cœur ; car donner, c'est amasser des trésors pour le jour de la nécessité* (Tobie IV. 8.). Le Cœur Sacré du Sauveur, ce cœur, qui déjà vous aime tant, vous aimera d'un nouvel amour, et chaque souffrance qui trouvera un soulagement dans cet hopital, accroitra cet amour de Jésus pour vous, Quel bonheur pour nous que ce divin Sauveur veuille ainsi se faire notre débiteur !

A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons ce qui suit :

1° Le diocèse de Québec tout entier est invité à contribuer en faveur de l'Hôpital du S. de Jésus, qui est en voie d'érection dans le faubourg de Sai à Québec.

2° Cette contributi forme d'une loterie à laquelle MM. les Curés inviteron aroissiens à prendre part, afin d'attirer la bénédiction de ..ux, sur leurs familles, sur leurs travaux et entreprises.

3° M. le Chapelain de l'Hôpital Général est chargé de la direction de cette œuvre de charité. Il enverra un certain nombre de billets avec les explications nécessaires, à chacun de MM. les Curés, qui sont invités à les faire prendre par leurs paroissiens et à en demander d'autres, s'il est nécessaire.

4° Le tirage des lots se fera, s'il est possible, dans le cours du mois de juin prochain, par deux prêtres qui seront nommés par nous

et en présence des intéressés qui aimeront à y assister. Le jour et le lieu seront annoncés d'avance.

5° Sera notre présent mandement lu au prône et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après réception.

Donné à Québec sous notre seing le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le premier décembre, premier dimanche de l'Avent, l'an mil huit cent soixante douze.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C.-A. COLLET, Ptre.,
*Secrétaire.*